

Règlement D'ATTRIBUTION DE RÉSERVATION



API MET À DISPOSITION DEUX GYMNASES, celui de Champeix pour une pratique exclusivement sportive et la salle multi-activités d'Ardes-sur-Couze pour des pratiques sportives et événementielles (hors cadre privé comme anniversaire, mariage...).

Afin d'optimiser leur usage, API PROPOSE LEUR RÉSERVATION AUX ASSOCIATIONS *

* De type loi 1901 (immatriculation au répertoire SIREN). Sont exclues les associations à caractère religieux ou politique.

CHAMP D'APPLICATION

SITE	PUBLIC	TARIF	TYPE MANIFESTATION	PÉRIODE
ARDES-SUR-COUZE Salle omnisports (scène, vidéoprojecteur, tables, chaises ...)	ASSOCIATIONS SUR TERRITOIRE API	GRATUIT	- SPORT - COMPÉTITION ET MANIFESTATION	- CRÉNEAU ANNUEL : pratique hebdomadaire - COMPÉTITION ET MANIFESTATION : week-end et vacances scolaires (hors juillet et août pour Ardes et août Champeix)
	ASSOCIATIONS HORS TERRITOIRE API	PAYANT - 100€/heure - 240€ ½ journée - 1 000€ journée		
CHAMPEIX - Salle omnisport - Salle multisports - Salle d'armes	ASSOCIATIONS SUR TERRITOIRE API	GRATUIT	SPORT	- CRÉNEAU ANNUEL : pratique hebdomadaire - COMPÉTITION ET MANIFESTATION : week-end et vacances scolaires (hors juillet et août pour Ardes et août Champeix)
	ASSOCIATIONS HORS TERRITOIRE API	PAYANT - 100€/heure - 240€ ½ journée - 1 000€ journée		

➤ **PRINCIPES DE RÉSERVATION**

1/ Demande de réservation (avec le nom de l'association, la nature de la compétition ou de la manifestation, les dates et horaires) à adresser au moins **3 mois *** avant l'évènement par mail

gymnases@capissoire.fr

* Si une demande est formulée après ce délai, une réponse sera donnée en fonction des disponibilités dans un délai de 3 semaines avant la compétition ou manifestation

2/ Toute demande est enregistrée, étudiée selon les critères de mise à disposition telles que :

- compétition officielle avant tournoi interne
- date de la demande écrite, avec le calendrier des matchs
- possibilités de solutions alternatives : de report de date ou de créneau, d'échange entre emprunteurs ...

3/ Le gestionnaire s'assure des disponibilités des salles et une convention d'occupation sera établie entre les deux parties, accompagnée d'une attestation d'assurance et de la lecture et de la signature du règlement intérieur.



CONTACT

AGGLO PAYS D'ISSOIRE
Direction Aménagement du territoire, Service Sport
20 rue de la Liberté – BP 90162 – 63504 ISSOIRE Cedex
Tél. 06 84 44 38 20
gymnases@capissoire.fr

 **Sophie MALORON**

Les informations recueillies sur la convention d'occupation de gymnase sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Communauté d'agglomération du Pays d'Issoire, en sa qualité de responsable de traitement, pour la gestion des demandes de prêts. La base légale de ce traitement est l'intérêt public. Vos données sont conservées pendant toute la durée légale, sauf indication contraire de votre part, et sont destinées aux agents habilités de la collectivité et sont hébergées en France. Conformément à la loi 78-17 "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD (Règlement général sur la protection des données), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier. Vous pouvez également obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous opposer à ce traitement en contactant le service de la protection des données au 04 15 62 20 00 ou par mail : dpo@capissoire.fr. Si après nous avoir contacté, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Cnil à l'adresse <https://www.cnil.fr/plaintes>.